



PROJET DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES À CHALK RIVER, ON

Résumé des commentaires déposés à la Commission canadienne de sûreté nucléaire

le 16 août, 2017

*Defending the Ottawa River. Protecting our Communities.
À la défense de la rivière des Outaouais. Pour la protection de nos communautés.*

301-1960 Scott Street, Ottawa ON K1Z 8L8 t: 613-321-1120 ottawariverkeeper.ca



Le présent document se veut un résumé des principaux constats et recommandations de Sentinelle de la rivière des Outaouais concernant le projet de gestion des déchets nucléaires à Chalk River, en Ontario. La [version intégrale](#) et ses annexes a été déposée¹ devant la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

En fonction de notre mandat, notre analyse a porté sur les impacts anticipés du projet pour l'eau potable. Nos préoccupations se résument en cinq thèmes:

- A. **Le site proposé.** Nous croyons fermement que le site proposé n'est pas favorable pour ce projet - de par sa proximité à la rivière des Outaouais, sa géologie et son hydrogéologie défavorables, sa proximité aux sites problématiques existants (Waste Management Sites A & B) qui polluent l'eau et la végétation, et sa localisation dans une zone d'activité sismique.
- B. **La technologie proposée.** Nous croyons fermement que la technologie proposée n'est pas adéquate pour ce projet. L'enfouissement de déchets radioactifs de moyenne activité dans un monticule en surface va à l'encontre des normes internationales établies par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). La technologie proposée exposera les déchets radioactifs aux précipitations pendant cinquante ans, générant ainsi des lixiviats très difficiles à traiter et à retenir pour empêcher la contamination des eaux dont la rivière des Outaouais.
- C. **Le traitement des eaux usées.** L'usine de traitement des eaux qui sera mise en fonction sera un élément important pour réduire les risques. Cependant, la technologie pour traiter les eaux contaminées par la radioactivité en est à ses balbutiements. Quoi qu'il advienne, le tritium ne pourra être entièrement contenu et sera relâché de manière constante et non négligeable dans l'environnement, faisant son chemin vers la rivière des Outaouais et la source d'eau potable de 5 millions de personnes.

¹ Avec des citoyens préoccupés, Sentinelle de la rivière des Outaouais a milité afin que l'ébauche d'étude d'impact soit rendue disponible en français. Il s'agissait là selon nous d'une nécessité absolue, compte tenu des nombreux francophones parmi les 5 millions d'habitants d'Ottawa, Gatineau et de Montréal dont l'eau potable provient de la rivière des Outaouais. Nous sommes heureux d'avoir obtenu gain de cause. Notre mémoire intégral à la Commission a été déposé en anglais suivant notre analyse du projet effectuée par des experts anglophones. Nous poursuivons le travail de traduction avec des bénévoles. Entre temps, en plus du présent résumé, nous sommes disponibles pour discuter de l'analyse en français avec quiconque souhaitant davantage de précisions.

- D. Le plan de surveillance.** Le promoteur ne détaille pas adéquatement ses plans pour surveiller et protéger le site dans l'espace et dans le temps. Des mesures devront être prises à très long terme pour empêcher toute incursion sur le site par des humains ou des animaux.
- E. Le processus.** Nous sommes préoccupés que le promoteur ait le mandat de trouver une solution rapide pour le stockage de déchets nucléaires à Chalk River. Dans son plan 2014 de démantèlement des installations désuètes à Chalk River, Énergie Atomique du Canada Limitée présentait un échéancier beaucoup plus long pour le démantèlement, assorti de consultations publiques approfondies. Nous jugeons pour le moins curieuse cette différence entre le plan de 2014 et celui présentement à l'étude, seulement trois ans plus tard. Par ailleurs, la révision récente de la loi fédérale sur l'évaluation environnementale a fourni de nombreuses pistes importantes pour restaurer la confiance du public dans le processus d'évaluation environnementale.

Nous avons énuméré **de nombreuses déficiences et manques de précision** dans l'étude d'impact (voir version intégrale). Sans ces informations critiques, il sera impossible de juger de l'ampleur et de la sévérité des impacts sur l'environnement.

En plus des recommandations détaillées fournies par nos experts (voir version intégrale), nous faisons 9 recommandations d'ordre général:

1. L'étude d'impact finale doit fournir l'information manquante, faute de quoi les commissaires n'auront pas en main les données essentielles pour pouvoir déterminer si le projet présente un risque significatif pour l'environnement.
2. Des sites alternatifs éloignés de la rivière des Outaouais doivent être considérés et analysés en profondeur.
3. Des technologies alternatives doivent être considérées, en particulier pour réduire le contact entre les déchets radioactifs et les précipitations.
4. L'enfouissement de déchets radioactifs de moyenne activité dans un monticule en surface va à l'encontre des normes internationales établies par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous recommandons que ce type de déchet ne soit pas accepté.
5. Une évaluation des risques écologiques doit être complétée et doit inclure la rivière des Outaouais dans la zone d'étude. Cela nécessitera davantage d'information sur la chaîne alimentaire parmi les espèces aquatiques présentes.

6. Des critères doivent être établis pour les effluents en provenance de l'usine de traitement. L'usine devra être pourvu d'espace de stockage suffisant pour contenir le lixiviat dans l'éventualité d'une panne électrique ou d'une perte d'efficacité du traitement.
7. L'évaluation environnementale de ce projet doit considérer son cycle de vie complet, qui est largement supérieur à 50 ans. Certains déchets demeureront radioactifs pour des milliers d'années.
8. Les déchets nucléaires ne devraient jamais être abandonnés. Une solution de stockage permanent de déchets nucléaires doit s'accompagner d'une solution de surveillance permanente.
9. Il devrait être reconnu que la question du stockage de tels déchets dépasse le cadre de l'analyse technique et fait appel à des questions de santé publique et d'acceptabilité sociale. Cela demande une révision indépendante et une consultation adéquate des canadiens.